

Certif'Asso

Le certificat de formation à la gestion associative

Le **Certif'Asso** permet aux dirigeants associatifs, bénévoles, étudiants, demandeurs d'emploi et porteurs de projet, dès 16 ans, d'acquérir les bases essentielles de la gestion associative : administration, finances, ressources humaines et bonnes pratiques de fonctionnement.

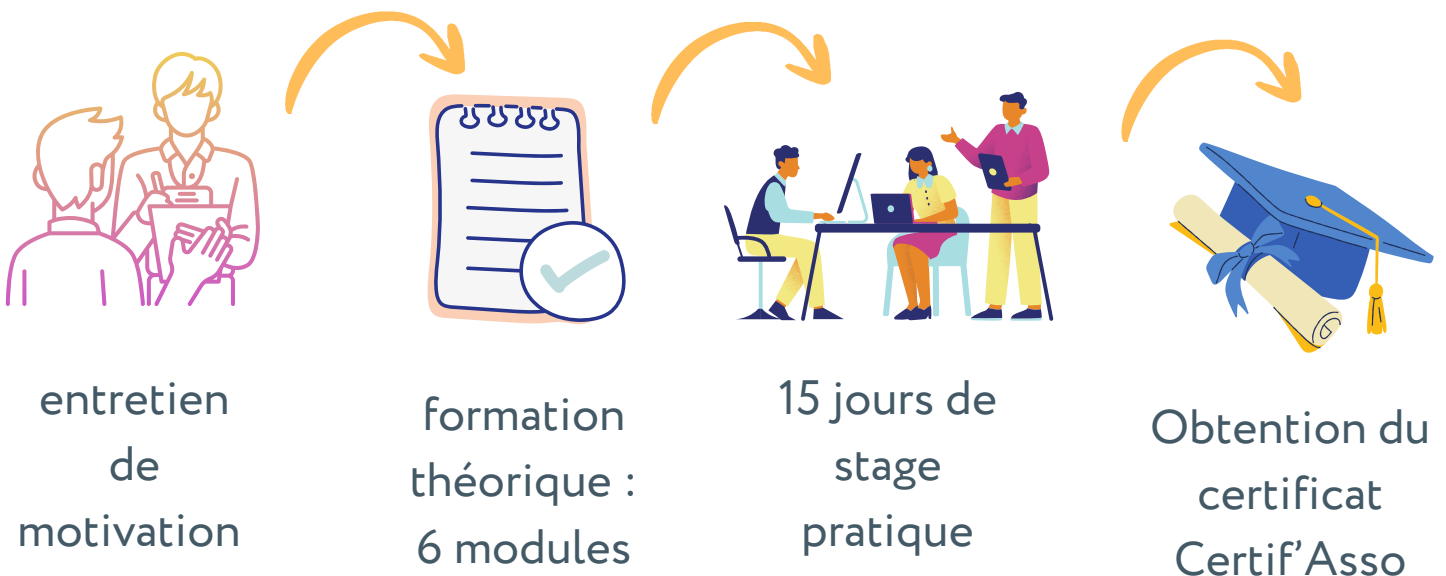
Ce parcours de formation permettra de délivrer un certificat attestant d'une **formation théorique de 30h et un stage pratique de 15 jours**, accomplis sous tutorat dans une association de son choix.



Les objectifs :

Acquérir les compétences essentielles pour exercer des responsabilités associatives : comprendre le fonctionnement du monde associatif et maîtriser la gestion administrative, financière, humaine et de projets.

Le Certif'Asso en 4 phases :



Calendrier prévisionnel 2026-2027

2 sessions :

- Session 1 : du 16 octobre 2026 au 31 mars 2027 sur Sisteron ou alentours
- Session 2 : du 26 février 2027 au 31 juillet 2027 sur St André les Alpes ou alentours

Formation théorique : 6 modules

Module 1

**Comprendre le fait
associatif :
les base essentielles**

Module 2

**Gouvernance et organisation:
bien structurer son
association**

Module 3

**Finances associatives :
maîtriser le budget et
diversifier ses ressources**

Module 4

**Mobiliser et animer les
acteurs de l'association**

Module 5

**Associations et transition
écologique :
agir pour un impact positif**

Module 6

**Développement territorial
et partenariat locaux**



Tarifs :

- Salarié associatif : 50 €
- Association affiliée à La Ligue de l'enseignement : 25€
- Bénévole : 10€

Inscription :

Pour remplir le formulaire d'inscription vous pouvez scanner le QR code, [cliquer ici](#) ou envoyer un mail pour le recevoir.



Contact et renseignements :



crva4@laligue-alpesdusud.org



Tél : 07 49 68 10 03



www.laligue04.org



Certif'Asso : valorisez votre engagement associatif !

Obtenez un **certificat reconnu par l'État** grâce à un parcours d'accompagnement animé par des experts.

Une **reconnaissance officielle** des compétences acquises dans le cadre de votre engagement bénévole.

Une **dispense du stage pratique** grâce à l'expérience de dirigeant bénévole d'une durée cumulée de 24 mois, continue ou non, au cours des deux dernières années.

